



Centre Communal d'Action Sociale
Procès-verbal
Du Conseil d'Administration
Du jeudi 14 décembre 2023

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	11
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	14

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 17 h 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le cinq décembre 2023, se sont réunis Salle des commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient présents :

Pierre-Frédéric BILLET, Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Josette MARTIN, Christine PICARD, Caroline VABRE, Valérie VERDIER DAUTREME, Isabelle ANTORE, Jacques DAUTREME, Nadine LEHOUX, Philippe VISERY.

Étaient excusés :

Carine GENTIL, Sophie WILLEMIN, Nadine CHOLIN donne pouvoir à Isabelle ANTORE, Régine-Françoise MAILLET donne pouvoir à Josette MARTIN, Marie-Christine RUTKOWSKI, Nadine TOUTAIN donne pouvoir à Valérie VERDIER-DAUTREME.

Était excusée pour les points 1 à 11 :

Caroline VABRE.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS

Le Conseil d'Administration,

Approuve à l'unanimité :

1. L'ordre du jour.

Ratifie à l'unanimité :

2. Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 novembre 2023.

Prend acte :

3. Du compte-rendu des décisions prises par le Vice-Président en application de l'article R. 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
4. Du compte-rendu des décisions prises par la Commission Permanente en application de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

Monsieur BILLET tient à revenir sur son intervention lors du Comité de pilotage et de la dernière commission permanente concernant les décisions des membres de la commission et plus particulièrement celles dites « hors barèmes ». En effet, à la suite de retours de partenaires et membres de la commission, certaines décisions apparaissent inégalement traitées et des jugements de valeurs sur les situations sociales présentées ouvertement critiquées. Conformément au règlement intérieur, il revient bien à la commission de statuer même sur les situations dites « hors barèmes » à titre exceptionnel. Qu'il convient de rappeler également la nécessaire recherche d'équité de traitement dans les situations étudiées. D'en appeler à la vigilance des membres de la commission comme l'a souligné la CRC. Aussi, dans un souci de transparence, il est proposé de spécifier dans le tableau du compte-rendu des décisions prises lors de chaque conseil d'administration celles accordées dans ces cas particuliers. Cette mesure et le recentrage autour des compétences de la Commission Permanente ne doivent pas devenir un enjeu politique. Il est primordial de garder à l'esprit que ces dossiers traitent de situations sociales et humaines.

Enfin, s'agissant des mesures en faveur des seniors, il est effectivement un enjeu sur lequel les services du CCAS devront proposer des actions comme nous avons pu l'acter lors du

comité de pilotage du Projet d'Établissement. En effet, il est primordial de mieux repérer et d'aller vers ces publics qui ne sollicitent pas ou peu les services sociaux. C'est en cela qu'il devra être recherché des économies dans la manière de penser nos services et modalités d'accompagnement et surtout pas sur les fonds de secours qui demeurent un axe d'intervention social au profit de nos administrés.

26. De la présentation du Rapport Social Unique :
Dans le cadre du projet d'établissement, des actions seront mises en œuvre en matière de Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QCVT) ainsi qu'à travers l'actualisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), outil central de la prévention des risques. L'objectif étant d'améliorer notre taux d'absentéisme lié aux accidents du travail.
27. De la charte informatique,

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,
Approuve à l'unanimité :

5. La Décision Modificative n°2 - Budget principal du Centre Communal d'Action Sociale,
6. La Décision Modificative n°1 - Budget annexe Forfait Soins Courants,
7. L'affectation du résultat de fonctionnement 2020-2021-2022 – Budget annexe Forfait Soins Courants,
8. L'admission en non-valeur - Budget annexe Service d'Aide A Domicile,
9. La Décision Modificative n°2 - Budget annexe Service d'Aide A Domicile,
10. La Décision Modificative n°3 - Budget annexe Service Soins Infirmiers A Domicile,
11. La Décision Modificative n°3 - Budget annexe Résidence Autonomie la Vaumonnaie,
12. La revalorisation des redevances mensuelles de la Résidence Autonomie la Vaumonnaie au 1er janvier 2024,
13. La revalorisation des charges locatives de la Résidence Autonomie la Vaumonnaie au 1er janvier 2024,
14. La tarification 2024 pour les services aux personnes âgées,
15. La tarification 2024 des sorties pour les personnes âgées,
16. La participation financière 2024 du Centre Communal d'Action Sociale au fonds de solidarité logement volet « énergie »,
17. L'attribution d'une bourse d'études au profit d'étudiant(e)s en 5ème année de médecine :
Ce dispositif est un projet de mandat. Monsieur BILLET donne la parole à Madame PICARD qui explique que l'attribution de cette bourse d'études a pour objectif de fidéliser les étudiants au-delà de la durée d'engagement prévue au contrat.
Une conférence de presse doit se tenir dans les prochains jours.
18. Le Budget Primitif 2024 - Budget Principal du Centre Communal d'Action Sociale,
19. Le Budget Primitif 2024 - Budget Annexe Service Soins Infirmiers A Domicile,
20. Le Budget Primitif 2024 - Budget Annexe Résidence Autonomie la Vaumonnaie,
21. Le Budget Primitif 2024 - Budget Annexe Forfait Soins Courants,
22. Le recours aux astreintes week-ends et jours fériés pour le Service d'Aide A Domicile,
23. L'autorisation de remisage à domicile,
24. L'acte modificatif n°2 à la convention de groupement de commandes pour les marchés de la Direction des Systèmes d'Information et télécommunication Mutualisée,
25. La convention portant sur la refacturation des prestations de téléphonie fixe, téléphonie mobile et réseau entre la Ville de Dreux et le CCAS de Dreux,

La séance est levée à 18H00.

Le Président du CCAS


Pierre-Frédéric BILLET



**La secrétaire de séance
 Directrice du CCAS**


Cécile CABRITA